**PRISE DE NOTES REUNION DES RLF DU 15 DECEMBRE 202**

* RLF et Animateurs de Formation présents :

     AURIACOMBE  Thierry  EPL Aurillac

     BARBE  Agnés  EPL Voiron

      BERGER  Carole  EPL Montravel

      BORRIERO  Rachel  EPL Belleville

      BOUCHET  Nathalie  EPL Moulins

      BREZAR Dominique EPL La Motte Servolex

      BRUGEROLLE  Agnés  EPL Brioude Bonnefont

      BRUHAT  Sylviane   EPL Yssingeaux

      BRUNEL Frédérique EPL St Flour

      BRUN  Géraldine  EPL St Genis Laval

      CHARBIT Geneviève EP Romans

      COMITRE  Aline  EPL Contamine sur Arve

      DERRAN Katie EPL La Tour du Pin

      DJIKINE  Mahamoud   EPL St Ismier

      FOURCAULT  Nathalie  EPL Combrailles

      GENEVE  Raymonde   EPL La Côte St André

      HOAREAU  Sophie   EPL Yssingeaux

      JOVAL Stéphane EPL St Ismier

      MATEOS Annie EPL Romans

      MOURA  Laëtitia  EPL Bourg les Valence

      RIVOLLIER  Béatrice  EPL Roanne Chervé

      SABATIER  Sandrine  EPL Cibeins

      TRIQUET  Jérôme  EPL Bourg en Bresse

       VALADIER  Vincent  EPL Aurillac

       VERNOZY  Annie  EPL Dardilly

       VIARD  Christine  EPL La Motte Servolex

       VIDAL  Lise  EPL Rochefort Montagne

       VITALI Christine EPL La Roche sur Foron

        ZULIAN  Séverine  EPL Vienne

        CERVERA  Valérie  SGC 01

        CHARRAS Laurence SGC 38

        CORTOT  Céline  SGC 15

        DELCROIX  Mickaël (en remplacement de Nathalie LAPOINTE)  SGC 03

        DUMONT Aurélie SGC 74

         FELGINES  Cécile  DRAAF

         FREMONT  Christophe (en remplacement de Marie Josée Azemar)  SGC 73

         HEILMANN  Ingrid   SGC 38

         NUCCIARELLI  Lydie  SGC 43

         SGC 42

Absents 4 EPL : Montbrison, Aubenas, St Gervais, Marmilhat et 2 SGC 69 / 63

* DRFCP :

Elsa TARRAGO, déléguée régionale à la formation continue des personnels

Laëtitia COUVERT, chargée de formation

Patrice WEISS, gestionnaire formation

**4 points à l'OJ :**

- Point RenoiRH et Mon Self Mobile

- Bilan de la lettre bimensuelle Formco AuRA

- Ouverture de la prochaine campagne de CPF (Compte Personnel de Formation) le 1er janvier 2023

- Plan national de formation des agents publics au principe de laïcité et à la neutralité des agents publics

* **Point RenoiRH et Mon Self Mobile**

Après 1 an d'utilisation de ces 2 nouveaux outils de gestion de la formation avec une phase de pédagogie et d'apprentissage pour la DRFC comme pour les RLF (formations, réunions des RLF, accompagnement téléphonique), nous allons entrer dans une phase qui nécessite que chaque structure se soit emparée de ce nouvel environnement.

L'expérience de l'année écoulée nous permet de tirer quelques enseignements.

Rappel par la DRFCP des points d'attention et propositions/suites à donner :

* **Self mobile (agents + supérieurs hiérarchiques)**

Principes :

- Tous les agents Etat qui ont un dossier complet dans RenoiRH et qui ont un supérieur hiérarchique MASA doivent s'inscrire aux formations organisées par le MASA via le Self Mobile.

- Toutes les formations suivies par les agents Etat doivent être retracées dans le Self Mobile.

- Les supérieur hiérarchique reçoivent un mel pour valider les demandes des agents dans leur self mobile tous les jours tant qu’il reste des demandes en attente.

- Lorsqu'un agent Etat ne s'inscrit pas via le Self Mobile, le RLF n'est pas en copie de l'invitation ni de l'attestation : RenoiRH ne fait pas le lien entre l'agent et le valideur intermédiaire si l'inscription ne passe pas par le Self Mobile.

**Points d'attention**

- L'agent doit vérifier dans son self mobile où en est sa demande. Il doit devenir autonome et proactif, c’est l’esprit du Self Mobile. Pédagogie à faire par les RLF auprès des agents sur le sujet.

- Les agents Etat qui ne parviennent pas à accéder au Self Mobile doivent obligatoirement envoyer un mail à assistance.dsa@agriculture.gouv.fr en indiquant leurs nom, prénom et matricule RenoiRH, avec les copies d'écrans des messages d'erreur de connexion.

Si l'agent ne parvient pas à s'inscrire une fois connecté, il peut envoyer un mail à assistance-sirh.SG@agriculture.gouv.fr en joignant une copie d'écran.

Si Problème d'inscription via le self mobile (ex bug technique), possibilité d’envoyer une fiche d’inscription papier uniquement si la date limite d'inscription est très proche.

L’objectif est qu’en 2023 tous les agents qui y ont accès utilisent le Self Mobile pour s’inscrire aux formations.

**Suites à donner**

* vérifier la liste des valideurs hiérarchiques transmise par la DRFC à l'issue de la réunion pour le 10 janvier.
* Consulter le tableau des demandes de formation non validées sur le Self Mobile pour le 10 janvier (ex directeurs d'EPL, chef de service qui sont leurs propres valideurs) et demander le cas échéant les modifications à liste-aft-bmat-sg@agriculture.gouv.fr . Tableau transmis à l’issue de la réunion. Beaucoup d'agents auto valideurs => voir procédure pour nommer un valideur par exception : [page 1 du guide du gestionnaire de proximité](https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/2.S_inscrire/Guides/GuideGP_GestionDesResponsablesHierarchiquesFormationDansRenoiRH.pdf).
* Demander aux supérieurs hiérarchiques de déléguer leurs droits à un suppléant à partir de leur Self Mobile afin qu'il y ait dans chaque structure une suppléance de validation hiérarchique (cf mobilités, congés, absences diverses), pour le 10 janvier. cf [guide détaillé du RH](https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/2.S_inscrire/Guides/GuideResponsableHierarchique-SelfMobileFormation-Detaille-V1.0.pdf) , page 11.
* Régulariser a posteriori les formations organisées par des structures hors MASA suivies par les agents : interministériel (Safire, CVRH , Rectorat etc) ou autre formation.

Les agents doivent disposer dans Mon Self Mobile de l'historique de toutes les formations qu’ils ont suivies.

=> créer les stages et sessions sur RenoiRH et inscrire les agents a postériori pour le 30 janvier 2023 => mode opératoire transmis « clôture campagne 2022 RenoiRH ». L’ extraction SAFIRE des agents présents en formation Safire sera envoyée aux EPL

Des modifications aux postes fléchés pour la validation hiérarchique peuvent être apportées si besoin, en indiquant le code et le libellé de la structure et le N° et libellé du poste et le nom du titulaire du poste à identifier comme responsable de la structure. Les demandes sont à adresser à : **liste-aft-bmat-sg@agriculture.gouv.fr**

Questions des RLF et AF :

- Données erronées dans self mobile => écrire à l'assistance

Les demandes de formation ne sont visibles dans Renoirh formation par le RLF qu’une fois que le SH a validé la demande de l’agent dans MonSelf Mobile.

* **RenoiRH (accessible uniquement aux RLF habilités)**

**Points d'attention**

- Pas de mails reçu par le valideur intermédiaire. Il faut s'abonner à ses alertes sur l'outil et sur chaque UO [(cf manuel utilisateur, tutoriels et autoformation sur Mentor )](https://formco.agriculture.gouv.fr/sinscrire/validation-rlf)

- Il est très important que la validation intermédiaire soit réalisée régulièrement dans RenoiRH. Quelques structures ne valident pas les demandes de leurs agents.

**A partir du 1er janvier, les agents Etat dont la demande de formation n'aura pas été validée dans RenoiRH ne pourront pas convoqués.**

**Suites à donner**

* valider sur RenoiRH les demandes de formation au moins 2 fois par semaine, avant le mardi 17h et avant le vendredi 10h = validation intermédiaire.Vérifier l'onglet "analyser/identifier la demande" avant de faire la validation.
* Habiliter a minima 2 agents par structure comme valideurs intermédiaires - [procédure d’habilitation](https://formco.agriculture.gouv.fr/fileadmin/user_upload/2.S_inscrire/images/DemandeHabilitationRenoiRH-ResponsableFormationLocal.pdf)

Tableau des valideurs intermédiaires actuels joint, pour le 10 janvier.

Questions des RLF et AF :

 - Pour les agents MASA dont le supérieur hiérarchique ne dépend pas du MASA et qui n'a donc pas de self mobile, les inscriptions ne peuvent se faire que par la fiche d'inscription papier ci-jointe ? => Oui

- Martine GIRARD : agent a reçu une invitation sans validation intermédiaire ?

Rq : Renonciation des agents car problème de lenteur du self mobile

- Raymonde GENEVE : problème validation au mois de septembre suite à changement de directeur

Est-ce qu'il y a des extractions pour voir les formations non validées par les SH ? C'est le bureau Formco qui a communiqué à la DRFCP le tableau transmis par le SIRH, ce tableau n'est pas transmis régulièrement par Paris. La DRFCP transmettra les extractions aux RLF à chaque fois qu’elles seront mises à sa disposition, pas d’accès direct possible.

- Possibilité enregistrer le mel invitation en pdf pour ne pas avoir à le scanner pour joindre à Chorus DT

- Buggs sur attestation cet automne : en cours d’examen par Paris

- Laëtitia MOURA : problème invitation non reçues par le RLF alors que validation faite dans RenoiRH formation (code NFE).

L'envoi d'attestation est généré automatiquement par RenoiRH. Les agents doivent surveiller leurs mails car le renvoi ne peut se faire que manuellement. Les RLF doivent enregistrer et classer les attestations reçues.

Rappelez aux agents qu'ils peuvent suivre l'état de leur demande depuis leur Self Mobile.

Attention : La validation de la structure organisatrice ne signifie pas que l'agent est invité à la formation => l'agent doit attendre d'avoir sa convocation.

**Des formations RenoiRH seront programmées chaque mois de septembre à Lyon et Lempdes** à destination des nouveaux arrivants.

Faire remonter à la DRFC lorsqu'il y a de nouveaux RLF à former et s'il y a un besoin en cours d'année. Rappel l'auto formation Mentor est disponible à tout moment.

Le bureau national Formco vient d’annoncer un travail de mise en qualité des données RenoiRH (en vue des statistiques 2022),). d'où la nécessité de maîtriser l'outil.

Le mode opératoire rédigé par le BFCDC sera transmis aux RLF.

Une réunion sur le sujet sera organisée le jeudi 12 janvier 2023 afin d'apporter un appui aux RLF.

Figure dans ce mode opératoire également la procédure de régularisation de la participation des agents Etat aux formations interministérielles (DRFCP va transmettre aux EPL l'extraction de la liste des agents qui ont assisté à une formation interministérielle).

Rappel du rôle des RLF : générer et suivre les statistiques de formation de leurs agents (rôle de valideur intermédiaire) ainsi que les statistiques des formations locales qu'ils ont mis en place (rôle de structure organisatrice - SO).

La DRFCP de son côté est en charge des statistiques en tant que SO.

Attention les requêtes via RenoiRH ne concerneront que les agents Etat (pour les autres agents, nécessité d’avoir un fichier de suivi hors renoiRH).

Pour obtenir les statistiques de formation des agents Etat de la structure : mode opératoire sera transmis.

* **Diffusion du kit de communication sur le Self Mobile**

Transmis avec le compte rendu.

**Suites à donner**

**Important : consigne de la SG du MASA :**

* **kit à afficher dans les locaux (salle des personnels par exemple) et à intégrer aux intranets pour le 10 janvier.**
* **Bilan de la lettre bimensuelle Formco AuRA**

Constat : baisse du nombre d'inscriptions aux formations depuis janvier 2022.

Objectifs : améliorer la communication sur la formation auprès des agents, faciliter le travail des RLF, limiter le nombre de mails transmis.

Suggestion retenue sur la modification de l’objet du mel : offres de formation puis lettre Formco X

1 à 2 lettres Formco transmises chaque mois depuis septembre 2022, comportent 4 rubriques : formations dont la DLI approche, nouvelles formations programmées, zoom sur un point d'actualité ou une thématique formation, rappel des modalités d'inscription.

Les agents peuvent cliquer sur la formation souhaitée et un lien renvoie directement au descriptif sur la site internet Formco.

Rappeler aux agents de noter le code de la formation (10 caractères) pour faciliter leur inscription sur leur self mobile.

Saisir le code dans le champ "identifiant" sans saisir d'autres champs car le moteur de recherche se perd si trop de champs sont complétés.

**Certains agents ou chefs de service nous signalent toujours ne pas recevoir la lettre formco. Point d'attention et de vigilance pour 2023.**

**Suites à donner**

* **Transmettre la lettre à tous les agents MASA chaque quinzaine.**

Pour les SGCD : la liste des agents MASA peut être générée très facilement à partir d'Odissee.

Un questionnaire est en préparation afin de recueillir les modalités de diffusion aux agents de la lettre Formco.

Retours des RLF

SGCD 15 (+ diffusion aux délégués territoriaux) + 42  : diffusion sur l'intranet

Calendrier de communication des offres de formation : sauf contexte le justifiant diffusion des offres 3 à 4 mois avant la formation avec une date limite d'inscription 2 mois avant la formation.

Nous transmettre le plus rapidement possible les demandes d'inscription. Depuis janvier 2022 les formations se remplissent difficilement ou en dernière minute.

* **Ouverture de la prochaine campagne de CPF (Compte Personnel de Formation) le 1er janvier 2023**
* Rappel du rôle des RLF et AF :

- Conseiller l'agent,

- Vérifier que la demande de l'agent rentre dans le champ du CPF

- Pré instruire la demande : vérifier que le dossier est complet (signatures, pièces jointes)

- transmettre les dossiers avant le 28 février à cpf.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Si le compteur de l'agent est erroné, pas de possibilité de modification sur l'outil mais on tient compte des heures acquises par l'agent au moment de l’examen de la demande sur présentation des justificatifs.

* Rappel des principaux éléments sur la mise en oeuvre du CPF au MASA :

Demandes de CPF dans le cadre d'une formation inscrite aux plans de formation et gratuite :=> gestion par la structure.

Quand formation payante, demande à transmettre à cpf.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr

Possibilité de demander plusieurs formations pour un même projet professionnel (pas de possibilités de déposer plusieurs dossiers de demandes de CPF pour un même projet professionnel)

2 campagnes par an

Commission régionale.

3500 € de plafond de financement

Priorités : priorités décret + activités principales, agents catég C

Attention : doit concerner un projet d'évolution professionnelle (pas le T1)

agents sur budget gérés par l'employeur (délibération au CA nécessaire)

cf diaporama CPF joint.

* Questions posées par les RLF :

Demande de CPF d'un enseignant / neurosciences => formation T1 (destinées à l’adaptation immédiate de l’agent à son poste de travail) possibilité demande de congé de formation professionnelle ou de mobilité pour les enseignants (voir NS 2022-891 du 07/12/22), demande non géréé par la DRFC

* **Plan national de formation des agents publics au principe de laïcité et à la neutralité des agents publics**

 Obligation légale de formation posée par l'art L.121-2 du code général de la fonction publique.

 [Note de service MASA SG/SRH/SDDPRS/2022-767 du 07/10/2022](https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-891).

 Objectif :  les agents doivent acquérir une culture professionnelle commune sur le principe de laïcité et de neutralité de l'agent public.

 Les différents types de publics : voir NS et diaporama

 Objectif chiffré : former 100% des agents publics d'ici le 31 décembre 2025.

 Voir diaporama

Info dans la lettre formco de décembre.

**Suites à donner**

* Création par chaque RLF ou AF d'un stage et de 2 sessions par an (consignes du ministère). Cela permettra le suivi des statistiques de formation et évitera de faire remplir aux RLF des tableaux de suivi.

**Créer le stage et la session du 1er janvier au 30 juin 2023 le plus tôt possible et avant le 10 janvier.**

Voir [Note de service SG/SRH/SDDPRS/2022-767 du 07/10/2022](https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2022-891) (Annexe "fiche mémo création stage et session")

Modalités de formation :

Jusqu'au mois de juin 2023, les agents peuvent choisir entre la formation de 6 heures proposée par la DRFC en classe virtuelle ou le module en auto formation, en accès libre sur Mentor de 2h15.

[Procédure inscription sur Mentor](Mentor%20https%3A/formco.agriculture.gouv.fr/trouver-une-formation/dispositifs-specifiques/la-e-formation-au-ministere/)

Les agents doivent transmettre aux RLF leur attestation de suivi généré sur Mentor depuis la partie « conclusions ». A partir de l’attestation, le RLF inscrit l’agent sur la session et valide sa présence.

Précision : pour les agents des EPL, une formation "laïcité à lécole avec des études de cas" est proposée mais elle ne relève pas du plan national de formation qui, lui, concerne la posture de l'agent public.

Question RLF :

ACB peuvent-ils s'inscrire sur MENTOR ? A priori oui

* **Points divers**
* La **saisie des OM et des états de frais** dans Chorus dt doit se faire au fil de l'eau (cf budget et charge de travail du pôle finances). Pb agents qui n'étaient pas dans la base Chorus DT au moment des formations.

Agents TUTAC : saisir les FDD pour le regroupement régional organisé par la DRFC. Pour les regroupements disciplinaires, c'est Agrosup qui rembourse.

FDD agents sur budget pris en charge lorsque la formation est organisée par la DRFC sauf formation UC (qui s'adresse uniquement aux agents sur budget)

* Organisation d'un **séminaire en présentiel avant l'été** : juin ou début juillet ? 2 jours avec ateliers thématiques. voir dates CA
* **Prochaines réunions** :

    - Statistiques et mise en qualité des données RenoiRH  : jeudi 12 janvier 2023

    - NS FPTLV (SG/SRH/SDDPRS/2022-891 du 07/12/22):  jeudi 23 février

    - Plans de formation nationaux : gestes qui sauvent (objectif 80% d'agents formés). La cible n'est pas atteinte (cf tableaux statistiques demandés par Francis Sabin). Dans l'attente, il faut programmer des formations locales SST pour les EPL qui ont des formateurs internes. Si des EPL souhaitent former des FI, faire remonter leurs noms à la DRFCP.

Le FI peut être un agent sur budget.

Rôle de sensibilisation des RLF auprès des hiérarchies et des agents.

**Documents à consulter à l'issue de la réunion**, transmis en pièce jointe :

- tableau des supérieurs hiérarchiques (responsables UO)

-tableau des valideurs intermédiaires RenoiRH

-tableau formations non validées par le SH

- extraction SAFIRE (à destination des EPL uniquement)

- kit communication self mobile

- diaporama CPF

- diaporama Plan de formation à la laïcité

- NS plan de formation à la laïcité

- NS FPTLV

**Suites à donner, en résumé :**

* Toute l’année, valider les demandes de formation sur RenoiRH au moins 2 fois par semaine, avant le mardi 17h et avant le vendredi 10h (= validation intermédiaire).
* Deux fois par mois, diffuser la lettre Formco sur l’offre de formation MASA aux agents MASA.
* **Pour le 10 janvier**
* Habiliter à RenoiRH Formation, a minima 2 valideurs intermédiaires par structure (voir liste des RLF habilités).
* Vérifier la liste des valideurs hiérarchiques (liste des responsables UO) et le tableau des demandes de formation non validées sur le Self Mobile => procéder aux demandes de modification le cas échéant. Pour les directeurs d’EPL, procéder à la désignation d’un responsable par exception (Nathalie Prudon Desgouttes).
* Demander aux supérieurs hiérarchiques de déléguer leurs droits à un suppléant depuis leur Self Mobile.
* Créer le stage et la session 1er janvier au 30 juin 2023 du plan de formation laïcité.
* Afficher le kit national de communication sur le Self Mobile dans les locaux et/ou sur les intranet.
* **Pour le 30 janvier**
* Créer a posteriori les formations organisées par des structures hors MASA suivies par les agents de votre structure.

MERCI DE VOTRE ATTENTION.

BONNES FETES DE FIN D ANNEE A TOUTES ET TOUS



A bientôt.

La DRFCP Auvergne Rhône Alpes.